

Communiqué de presse Embargo 20 heures

Une feuille de route municipale pour dynamiser le commerce morgien

Morges, le 3 avril 2019. La Municipalité a dévoilé sa feuille de route pour favoriser la vitalité du tissu commercial morgien. Valoriser le centre-ville, rendre l'espace public plus attrayant et offrir des conditions-cadres solides sont ses trois axes d'action.

La tendance à la baisse des activités commerciales à Morges est moins marquée que dans d'autres villes, constate une étude, mandatée par la Municipalité, du professeur à la Haute École de gestion ARC Nicolas Babey. Une population attachée à son centre-ville et une association, la COOR, partenaire unique de la Ville dans ses relations avec les commerçants, constituent d'excellents atouts. Sur sa feuille de route, la Municipalité a déterminé les axes suivants :

Promouvoir le centre-ville

- La Municipalité entend **favoriser les activités et les animations au centre-ville**. Elle encourage la COOR et Morges Région Tourisme à se concerter pour promouvoir cet espace.
- La Ville appuiera une **démarche marketing** valorisant l'excellence et la qualité des commerces morgiens, en collaboration avec les commerçants.
- En collaboration avec la COOR, la Ville étudiera la possibilité de distribuer des **bons cadeaux** permettant aux nouveaux habitants de découvrir les commerces morgiens.

Agir sur l'espace public

- La Ville entend mettre en place une **signalétique piétonne** claire, permettant de mettre en valeur les nombreuses rues et d'accroître leur fréquentation.
- Premier contact des habitants et des visiteurs, l'espace public doit être conçu de manière à **donner envie de flâner** dans toutes les rues du centre, des quais au bord du lac jusqu'à la gare.
- La Municipalité étudie les adaptations possibles de la durée de **stationnement** et de faciliter le paiement de celui-ci.

Renforcer les conditions cadres

- La Municipalité souhaite évaluer les besoins en termes d'heures **d'ouverture** en concertation avec les commerçants et les syndicats.
- La Ville veut étudier la possibilité d'examiner des moyens réglementaires pour **limiter la hausse des loyers commerciaux**.
- Il importe aussi de **renforcer le lien entre les commerçants et la Ville**. Le délégué à la promotion économique joue à ce titre un rôle essentiel.

La vitalité du commerce morgien constitue une des priorités du Programme de législature. La Municipalité a créé un poste de délégué à la promotion économique et mandaté le Prof. Nicolas Babey pour mener une étude du tissu commercial morgien.

La Municipalité

Morges, le 3 avril 2019

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale, +41 (0)78 401 53 36

M. Nicolas Babey, professeur à la HEG-Arc : +41 (0)78 613 56 07
